

RENATURATION D'UN ANCIEN BIEF SUR LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE (45)

Sur certains affluents de la Loire, les moulins sont très fréquents et rappellent une évolution des usages de l'eau dans l'histoire. Aujourd'hui, ils sont en majorité dépourvus de leurs fonctions initiales et rarement manœuvrés. Ils sont néanmoins reconnus et considérés pour leur valeur patrimoniale, comme un outil esthétique et paysager, vecteur de tourisme.

L'absence de gestion de ces ouvrages conduit à l'accumulation des sédiments les plus fins en amont dans le bief. Les moulins sectorisent le cours d'eau et l'absence de gestion aggrave parfois la situation.

L'enjeu de continuité écologique (sédimentaire et piscicole) est fort.

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents.

Période de réalisation et durée des travaux : juillet 2015.

Entreprise : Eco Systèmes - 147 chemin des ruelles 45130 MEUNG

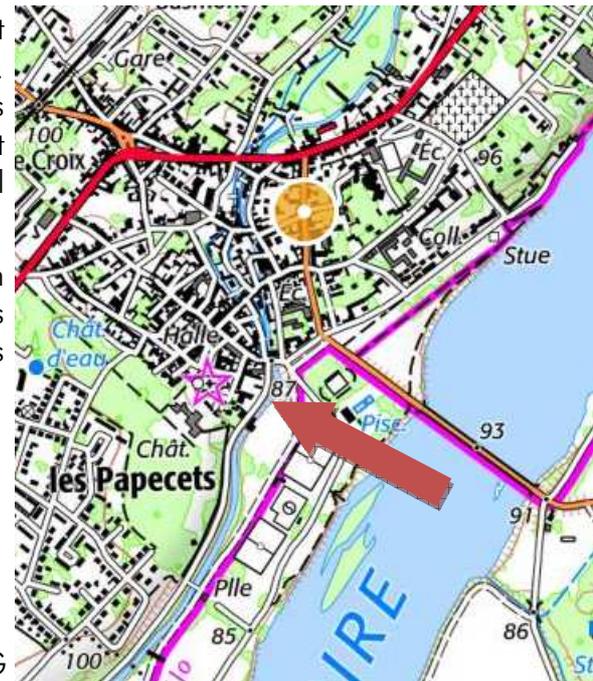
Présentation des objectifs des travaux réalisés :

Resserrement du lit à 5 m pour mettre un terme à l'auto-sédimentation de l'ancien-bief. Pour un débit identique, l'écoulement du cours d'eau s'est sensiblement accéléré et a permis de rétablir la continuité écologique de la portion travaillée.

Coût total : 32 659, 10 €HT (39 045, 92 €TTC) pour 110 m linéaires traités.

L'enjeu paysager important en cœur de bourg a été pris en compte dans cette enveloppe pour un montant dédié de 50€/ml (géotextile et végétalisation).

Financement : 20% Syndicat, 50% Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 15% Département du Loiret et 15% Région Centre.



Avant les travaux

Après les travaux





Vue amont, depuis le Quai du Mail
(pont visible sur les images précédentes)
juillet 2018

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Le resserrement du lit à 5 m de large a été réalisé pour faciliter l'auto-curage et éviter d'avoir à intervenir (curage, faucardage) trop souvent de manière mécanique. Les banquettes créées de part et d'autres du rivage rétrécissent la section d'écoulement.

| Intervention | Coût |
|--|-----------------|
| Installation du chantier | 1 788 € HT |
| Aménagement de 4 banquettes végétalisées | 24 955, 10 € HT |
| Végétalisation | 2 584 € HT |
| Diversification du substrat | 2 412 € HT |
| Réfection des espaces verts | 1 360 € HT |

État des lieux avant / après :

Avant : le courant de la rivière était assez faible et les renoncules aquatiques se développaient en masse. Elles recouvraient plus ou moins le cours d'eau et venaient amplifier la sédimentation déjà très importante (pour 1 m d'eau, on trouvait 2/3 de vase pour 1/3 d'eau). Cela limitait l'accès aux poissons et aux pêcheurs.

Après : à débit égal, la vitesse de courant a été accélérée, les sédiments les plus fins sont chassés et les renoncules ont du mal à s'installer. En 2017, elles couvraient à 50% la zone travaillée.

Informations administrative : Travaux autorisés au titre d'une D.I.G et de la Loi sur l'Eau

Document utilisé disponible : CCTP sur demande.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Le décolmatage a permis de laisser apparaître des fonds à granulométrie plus grossière, donc plus biogène pour l'installation des communautés benthiques à l'origine de la chaîne trophique aquatique, au rôle écosystémique important (déchetiqueurs, décomposeurs, filtreurs, ...). Les berges, maintenant végétalisées, permettent l'accueil d'une végétation et d'une faune aquatique diversifiée et riche.

Suivi mis en place :

Suivi par la méthode IPR, sur deux années comparatives : 2015 avant travaux et en 2018 post-travaux. La classe d'état n'a pas évolué suite aux travaux, cependant l'analyse des données récoltées permet de confirmer que le cortège d'espèces est plus conforme au modèle de référence.

Commentaires : La pêche d'inventaire a permis de révéler la problématique de franchissement de l'ouvrage directement en amont, avec la capture de plus de 60 anguilles lors de la pêche électrique sur la station en 2015.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Elie MUSQUI - 06.18.41.58.27 - e.musqui@ccterresduvalde Loire.fr

Présidente du Syndicat au moment de travaux : Pauline MARTIN

CC des Terres du Val-de-Loire - 32 rue du Général de Gaulle 45130 MEUNG-SUR-LOIRE.